

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement extraordinaire de 240'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour l'Hôpital neuchâtelois nécessaire à ses investissements futurs		
Contenu :		
<p><b>Article 4, alinéa 1</b></p> <p><sup>1</sup>Le présent décret entre en vigueur lorsque le premier cautionnement sera accordé <u>et pour autant que les conditions suivantes soient réunies :</u></p> <p><u>– Les emprunts consentis par l'Hôpital neuchâtelois servent à la réalisation des options stratégiques prévues dans le décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal), de ce jour ;</u></p> <p><u>– les commissions des finances et de la santé du Grand Conseil ont préavisé le cautionnement avant son octroi.</u></p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Christian Mermet, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :